

## **Marché : renouvellement du parc de bus diesel Ctb**

**Rapporteur : M. Le Président**

Poursuite du programme de renouvellement du parc de bus diesel Ctb par l'achat de bus GNV

### Rappel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Ville de Besançon a cédé à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dans le cadre du transfert de la compétence transport, l'ensemble des bus mis à disposition de la Ctb.

Le marché triennal passé par la ville en 1999 pour l'acquisition de bus standards au gaz (GNV), de minibus et de véhicule moyenne capacité diesel/électrique arrive à son terme fin 2001. Il est nécessaire d'établir un nouveau marché pour le renouvellement du parc roulant prenant en compte les énergies propres.

### Le parc de véhicules

Le parc de la Communauté mis à disposition de la Ctb comprend 155 véhicules.

La CAGB possède déjà 24 bus équipés au GNV ; une commande vient d'être passée pour 2 autres bus. En 2002 la CAGB sera équipée d'une flotte de 26 bus au gaz commandée dans le cadre du marché triennal de 1999.

### Quelques éléments de coût

Le prix d'un bus au GNV, selon les modalités du marché en cours, est d'environ 1.500.000 F HT.

L'exploitation de bus GNV a nécessité la construction d'une station gaz au dépôt Ctb de Planoise. La première tranche de la station gaz constitue un investissement de 3.544.000 F HT pour une capacité d'approvisionnement de 1 à 30 bus GNV. L'achat de bus GNV fait l'objet de subventions par l'ADEME.

Le marché prévoit une tranche conditionnelle d'un montant de 1.040.000 F HT si le parc de bus GNV est porté de 31 à 60 unités.

Le coût du gaz est dégressif en fonction de la quantité consommée.

### Quelques éléments qualitatifs :

Après enquête de satisfaction auprès de la clientèle, il s'avère que les bus au gaz ont une très bonne image : modernité et protection de l'environnement.

Les bus fonctionnant au gaz présentent donc de nombreux atouts :

- en terme d'image : moderne et non polluant auprès du grand public en général et de la clientèle en particulier,
- en terme économique : le coût du gaz est dégressif en fonction du volume consommé ; son prix intègre l'amortissement de la station gaz.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :**

- la poursuite du programme de renouvellement des bus diesel Ctb par des bus gaz (GNV).
- de lancer une procédure d'appel d'offre ouvert dans le cadre d'un marché triennal pour l'acquisition de bus standards au GNV (pour environ 45 MF), mais aussi pour des bus moyenne capacité et des minibus nécessaires au renouvellement du parc ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- de lancer la tranche conditionnelle (1.040.000 F HT) du marché existant pour une plus grande distribution et la mise en sécurité des bâtiments de Planoise

Ces éléments seront repris lors de la préparation du budget transport 2002.

Pour extrait conforme,

Le Président